

**Compte-rendu
du Conseil Municipal
du 27 décembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 27 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Gerbéviller était réuni à la salle du Conseil de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, POLESE-CLAUSS Matthieu, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KABELBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

Néant

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire pour les délibérations.

M. MARQUIS Noël donne lecture des délibérations du précédent conseil municipal en date du 4 décembre 2021.

1) DM n°2 BP ASSAINISSEMENT – AJUSTEMENT DES AMORTISSEMENT ET INTEGRATION DES FRAIS D'ETUDES

Suite aux travaux sur les réseaux d'assainissement et la station de traitement des eaux usées, il convient de voter une décision modificative du budget assainissement pour ajuster les amortissements et intégrer les frais d'études qui ont été suivis de travaux :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap). - Opération	Montant	Article (Chap). - Opération	Montant
2138 (041) : Autres constructions	14 327,87	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-5 678,27
21532 (041) : Réseaux d'assainissement	10 443,60	2031 (041) : Frais d'études	45 027,47
21562 (041) : Service d'assainissement	20 660,78	2033 (041) : Frais d'insertion	404,78
		28138 (040) : Autres constructions	3 353,14
		28532 (040) : Réseaux d'assainissement	1 004,40
		281561 (040) : Service de distribution d'eau	-19,20
		281562 (040) : Service d'assainissement	1 339,93
	45 432,25		45 432,25

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap). - Opération	Montant	Article (Chap). - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-5 678,27		
6811 (042) : Dot. aux amortissements des immo. incorporelles et corporelles	4 338,34		
6871 (042) : Dot. aux amortissements exceptionnelles des immobilisations	1 339,93		
	0,00		
Total Dépenses	45 432,25	Total Recettes	45 432,25

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition présentée.

2) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION ET TRANSFERT DES MOYENS, BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Considérant le transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes Meurthe-Mortagne-Moselle au 01/01/2022, il convient de mettre à disposition et transférer à la Communauté de communes Meurthe-Mortagne-Moselle les moyens, biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence Assainissement.

Vu le PV de mise à disposition et transfert des moyens, biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence Assainissement préparé par le Trésor Public et qui doit être approuvé par la commune et la CC3M,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le PV de mise à disposition et transfert des moyens, biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence Assainissement,
- **AUTORISE** le Maire à signer le PV.

3) DEMANDE DE SUBVENTION PRES DE LA REGION GRAND EST – FINANCEMENT DE L'ETUDE DE REDYNAMISATION CENTRE BOURG

Dans le cadre de sa stratégie de revitalisation de la commune et afin de s'insérer dans le dispositif de soutien aux centralités rurales, la commune doit faire réaliser une étude de redynamisation par un bureau d'étude.

La région Grand Est pouvant accompagner le financement de cette étude, M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide de la région via le dispositif de soutien aux centralités rurales et urbaine, volet études, à hauteur de 50%.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet d'étude stratégique de revitalisation s'élève à un montant prévisionnel de 11 700€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** le maire à solliciter l'aide financière de la région Grand Est au taux de 50% pour le financement de l'étude stratégique de redynamisation Centre Bourg.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet et au versement de l'aide.

Aucune question diverse

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

La Secrétaire de séance,
Françoise GUIZOT

Le Maire,
Noël MARQUIS